

**MAIRIE
DE
VIGNIEU**
Place de la Paix
38890



**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du dimanche 22 mars 2026
20 h 00

Date de convocation : 16 mars 2026
Conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Présent(s) : 14
Pouvoir(s) : 1

Nom	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)	Absent(e)
MARION Alain, maire	X		
DUMARTEREY Ana-Paula, 1 ^{ère} adjointe	X		
AUDOUAL Mickaël, 2 ^{ème} adjoint	X		
CHENEVAL Tatiana, 3 ^{ème} adjointe	X		
JULIA Olivier, 4 ^{ème} adjoint	X		
GROSSELIN Hélène	X		
FLOURY Christophe	X		
MARTEL Ikrame	X		
BOLDI Ingrid	X		
RIMBOD Sébastien	X		
AIOSA Christelle	X		
TIRADO Samuel	X		
GABRIELE Christophe	X		
RAMAGE Sylvaine		X	
CREPON Mathieu	X		

Secrétaire de séance : Mme Ana-Paula DUMARTEREY

Pouvoirs : 1 (Mme Sylvaine RAMAGE donne pouvoir à M. Sébastien RIMBOD)

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2026 est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2026.

Élection du Maire

Délibération fixant du nombre d'adjoints

Élection des adjoints

Lecture de la charte de l'élu local

Mme Camille RÉGNIER, maire sortant, a accueilli les nouveaux élus autour de la table du conseil municipal et a procédé à l'appel nominatif de chacun pour noter les présents et les absents excusés.
Elle a ensuite laissé la place en quittant la salle au doyen d'âge, Mme Hélène GROSSELIN, qui a pris la présidence de la séance et a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.
Mme Ana-Paula DUMARTEREY a été désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Mme Hélène GROSSELIN a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et 1 pouvoir, et a constaté que la condition de quorum était remplie.

1/ Election du Maire

Mme Hélène GROSSELIN a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Madame Tatiana CHENEVAL et Monsieur Mathieu CREPON.

La présidente de séance a demandé qui se porte candidat. M. Alain MARION est le seul à s'être manifesté.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a procédé au vote à bulletin secret, et a déposé son enveloppe dans l'urne dédiée.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

M. Alain MARION a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

DÉLIBÉRATION

N° 07/2026 Détermination du nombre d'adjoints

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

Débat avant le vote : néant

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Le Conseil municipal de la Commune de Vignieu,

Sous la présidence de M. Alain MARION, élu Maire, le conseil municipal est invité à déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.
Pour un conseil municipal de 15 membres, le nombre maximal d'adjoints est fixé à 4.

Au vu de ces éléments, M. le Maire propose au conseil municipal de fixer à 4 le nombre des adjoints.

M. le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 4 le nombre des adjoints au maire.

2/ Election des adjoints

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 10 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

A l'issue de ce délai, la maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Ana-Paula DUMARTEREY. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

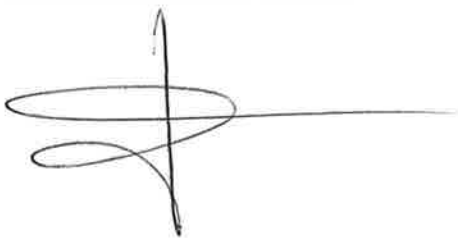
Les adjoints sont : Mme Ana-Paula DUMARTEREY, M. Mickaël AUDOUAL, Mme Tatiana CHENEVAL, M. Olivier JULIA.

3/ Lecture de la charte de l' élu local

M. le Maire a procédé à la lecture de la charte de l' élu local.

Clôture de la séance à 20h45.

Le secrétaire de séance,
Mme Ana-Paula DUMARTEREY



Vu, M. le Maire
Alain MARION



